



## Relation bel-enfant et beau-parent : une conjonction de circonstances

**Par Annick Faniel**

*« Longtemps il m'a demandé qui j'étais pour lui : « une fausse maman ? » ; « une seconde maman ? » ; « une belle-maman ? ». Je lui ai répondu « disons que je suis d'abord ton amie ».<sup>1</sup> Ce petit garçon avait environ sept ans, il se partageait entre le foyer de sa maman et de son papa, j'étais l'amoureuse de son papa, le connaissais et vivais avec lui un week-end sur deux et la moitié des vacances. Il en a vingt aujourd'hui, je suis séparée de son papa, cela n'a pas eu d'impact sur notre relation. Nous nous aimons et nous voyons toujours »<sup>2</sup>.*

Qu'est-ce qui fait que certaines relations se tissent entre beau-parent et enfant(s), participant généralement au bon fonctionnement de la famille recomposée, alors que d'autres capotent ou ne se créent pas ? Divers romans ont traité ce sujet. De nombreux sites procurent divers regards et théories sur la question ; l'on peut y voir une série de conseils ou de recommandations pour « réussir » sa famille recomposée ». Alors que nous n'avons pas la prétention de répondre à cette question générale, souvent complexe et plurielle, nous proposons toutefois ici de nous pencher sur la construction et l'évolution d'une relation particulière entre deux individus au sein d'un foyer (une « marâtre et son beau-fils »), à travers une analyse microsociologique, sur base de faits et d'un entretien qualitatif avec les deux personnes, et tentons de comprendre comment s'est nouée cette relation et quels sont les facteurs qui ont permis de la pérenniser dans le temps ?

### **Contexte : familles recomposées aujourd'hui**

En date du 13 octobre 2016, l'Insee<sup>3</sup> définit la famille recomposée comme suit : « une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée ».

Alors qu'autrefois, le nouveau parent était un parent de substitution, venant prendre la place du parent décédé, dans le cas d'un divorce, le beau-parent contemporain n'a pas vocation à

---

<sup>1</sup> Cette question rejoint le point le questionnement de Bourdieu dans le chapitre « Trouver le mot juste : langage et parenté dans les recompositions familiales après divorce », de l'ouvrage dirigé par Segalen, Jeux de familles, paru en 1991.

<sup>2</sup> Propos issus de notre entretien avec la belle-maman mené en novembre 2017.

<sup>3</sup> Insee : Institut national de la statistique et des études économiques : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315> (site consulté le 20 décembre 2017)

prendre la place du parent biologique. « Il s'affirme souvent comme un parent additionnel, occupant à l'égard de l'enfant une place familiale originale qui, sans être généalogique puisqu'il ne donne pas son nom à l'enfant et sans menacer la place spécifique des parents, est pourtant « générationnelle ». Il rappelle également qu'il existe aujourd'hui de multiples façons de « faire famille »<sup>4</sup>. Notons toutefois le « flou » des places dans les familles recomposées, lié à la très faible reconnaissance juridique du beau-parent<sup>5</sup>.

Il est par ailleurs constaté que la légitimité de la place du beau-parent n'est jamais acquise, qu'elle se construit dans la durée : la beau-parentalité est faite par l'enfant qui accepte le nouveau venu. C'est dès lors le bel enfant qui élève son beau-parent au rang de parent.

## **Relation bel-enfant et beau-parent : ensemble de facteurs et d'acteurs**

Cependant, au cours de nos entretiens, il est apparu que la relation entre le bel-enfant et sa belle-maman s'est co-construite, nourrie par divers facteurs et acteurs. Parmi ceux-ci, on peut noter, par exemple, une certaine facilité relationnelle due à l'âge de l'enfant (2 ans) lors de leur rencontre, combinée à une affinité immédiate entre les deux personnes en dehors de tout rôle parental ou familial. Mais plusieurs autres facteurs majeurs ont contribué à renforcer les liens, notamment :

- Une dynamique familiale fortement favorisée par le père biologique de l'enfant

En l'occurrence ici, le père, pour des raisons liées à son histoire, souhaite vivre au sein d'un foyer où règne une harmonie et une entente entre les différentes personnes qui le composent. La famille recomposée en question comprend trois personnes : son fils de deux ans, sa compagne et lui.

Ainsi que le montrent diverses études, la place du père joue un rôle important dans la relation entre son/ses enfant(s) et sa compagne qui se voit soudain dotée du rôle de belle-maman. « Le rôle du père dans l'attribution des places des uns et des autres sera donc un rôle éminemment important »<sup>6</sup>.

Concrètement et dans ce cas précis, cela se traduit de multiples façons :

- par une mise en valeur et une écoute attentive des propositions éducatives de la belle-mère par le père, de façon à « *permettre la création de valeurs éducatives et de règles communes, apportant une cohérence, une unicité et une forme de stabilité au sein du foyer pour l'enfant* »<sup>7</sup> ;
- par une mise en valeur de sa compagne « *qu'il considère comme un parent vis-à-vis de l'enfant* »<sup>8</sup>, lui laissant notamment prendre pleinement part aux soins, à l'éducation de son fils et au suivi scolaire ;

---

<sup>4</sup> *Le statut du beau-parent sous deux angles d'approche : la coparentalité / la pluriparentalité*, par Annick Faniel, CERE asbl, mars 2015 : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article291> (site consulté le 20 décembre 2017)

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> In *La douleur des marâtres*, Yapaka, Temps d'arrêt novembre 2009, p.32 : [http://www.yapaka.be/files/publication/TA\\_La\\_douleur\\_des\\_maratres\\_web\\_11.09.pdf](http://www.yapaka.be/files/publication/TA_La_douleur_des_maratres_web_11.09.pdf) (dernière consultation le 27 décembre 2017)

<sup>7</sup> Propos issus du témoignage de la belle-maman en novembre 2017.

<sup>8</sup> Propos issus du témoignage de la belle-maman en novembre 2017.

- par un travail sur la dynamique au sein du foyer, de façon à faire en sorte que chacun puisse prendre sa place, en lien avec celle des autres. Ce travail prend évidemment du temps, étant également alimenté par une bonne communication, l'élaboration des valeurs communes, etc. Toutefois, il nous semble important de préciser que le père reste attentif à cette dynamique dans la durée.
- Par sa stratégie d'évitement de conflit avec la mère. Cela se manifeste par une position de retrait dans la relation parentale, que ce soit concernant certaines décisions à prendre ou le refus de discussions houleuses relatives à l'éducation de leur enfant.

- Deux foyers distincts

Dès sa petite enfance, comme beaucoup d'enfants de parents séparés, le jeune garçon a voyagé entre deux foyers, celui de sa maman et celui de son papa<sup>9</sup>. Les configurations familiales différentes entraînent un fonctionnement propre de chaque foyer. Ainsi, dans la maison du papa, les membres développent leurs règles de conduite, leurs valeurs et leurs rituels. Ce fonctionnement constitue un choix de la part du père et de sa compagne, engendrant une distinction entre les deux foyers. Dans ce cas précis, nous observons une absence de dialogue entre la mère et le père biologiques de l'enfant. L'école est le pont qui permet au garçon de passer d'un « univers » à l'autre. Agé aujourd'hui de 20 ans, le jeune homme déclare que cette distinction et cette séparation ne lui ont pas posé de problème. Selon lui, elles ont même permis de renforcer les liens entre les membres du côté de son papa, « chaque foyer étant autonome par rapport à l'éducation transmise, ne devant pas subir les desiderata de l'autre » et de délimiter des espaces de vie clairs pour l'enfant qui explique avoir pu s'adapter facilement à chacun des fonctionnements.

Nous attirons l'attention sur le fait que cette séparation entre les deux foyers a engendré des désaccords parentaux et des prises de position sur des questions relevant de l'autorité parentale conjointe. Souvent, c'est la mère qui imposait, sauf volonté contraire et revendicatrice de son fils, ses choix (d'école, d'activités extrascolaires, de coupe de cheveux). Le père adoptait une position de retrait, privilégiant l'harmonie de son foyer et apportant à son fils son regard et ses valeurs, parfois très différents. Le garçon confie à ce propos : « *mon père et A. (initiale du prénom de la belle-maman qu'il ne nomme jamais comme telle dans l'interview) m'ont beaucoup apporté, ils sont pour moi des modèles de vie, j'ai vécu beaucoup de choses avec eux, ils m'ont emmené partout* ». Nous constatons dès lors que la séparation entre les deux foyers et les soucis de communication entre les parents biologiques n'ont pas eu d'incidence forte sur la relation entre le bel-enfant et sa belle-maman.

## **Pour conclure**

De ces quelques observations, il nous apparaît ces constats suivants : d'une part, que la relation entre le beau-parent et le bel-enfant ne peut s'analyser qu'en replaçant la famille

---

<sup>9</sup> Le foyer de la maman est composé de huit enfants, dont cinq du compagnon de celle-ci, issus d'un autre lit, et deux enfants biologiques du couple. Le garçon, sujet de notre analyse, est le seul enfant à ne pas avoir son père biologique au sein du foyer de sa maman et à avoir des difficultés relationnelles avec son beau-père. Le foyer de son papa est composé de son père, la compagne de celui-ci et lui-même (seul enfant du foyer).

recomposée dans l'histoire de chacun de ses membres. D'autre part, outre le vécu et le parcours de chacun, une famille recomposée est la somme de toute une série de conjonctures et de circonstances. Cela participe à la complexité et le côté unique de chaque famille recomposée et rappelle dès lors qu'il n'est pas aisé d'adopter un comportement spécifique dans une relation entre un bel-enfant et un beau-parent, car, même dans le cas où chacun y met du sien, la relation se développera aussi en fonction de circonstances extérieures sur lesquelles l'on n'a pas toujours de prise.

**Par Annick Faniel**

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

